

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 30 Juin (30/06/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 24 juin, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,
M. Gérard CAYLA, Mme Michèle AJELLO DUGUE, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire**,
Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Monsieur Gilles BENECH), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux**.

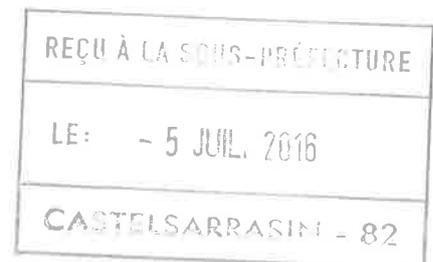
ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Monsieur Robert GOZZO est nommé secrétaire de séance.

12 – 30 Juin 2016
TARIFS DES DROITS DE PLACE

Rapporteur : M. VALETTE.



Vu la délibération n° 27 du conseil municipal en date du 26 mai 2016, portant catalogue des tarifs,

Considérant la volonté municipale de procéder à une modification des modes de calcul des « tarifs abonnés », dans le but de mettre en cohérence les tarifs proposés avec la fréquentation du marché de plein vent,

Considérant qu'il est proposé de modifier la ligne « tarif abonné le ml » dans la rubrique « marchés forains » du catalogue des tarifs (page 3),

Entendu l'exposé du rapporteur faisant part de la volonté de modifier lesdits tarifs comme indiqué ci-dessous,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 27 voix pour et 5 abstentions (Mmes DULAC, FANFELLE ; MM. BOUSQUET,
CHARLES, VALLES),

FIXE les tarifs des droits de place comme indiqué ci-dessous à compter du 1^{er} juillet 2016 :

Tarif abonnés le ml	
Mois d'été (de mars à octobre)	0.60 €
Mois d'hiver (de novembre à février)	0.30 €

DIT que les modes de calcul seront les suivants :

- Abonnés à l'année : calcul sur 46 semaines (5 semaines de congés et 1 semaine d'intempéries) :
 - Déduction de 3 semaines au tarif été,
 - Déduction de 3 semaines au tarif hiver.
- Abonnés à la saison : calcul sur la période pleine souhaitée (pas de dégrèvement).

Pour copie conforme
Moissac le 04 juillet 2016

Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe au Maire



Colette ROLLET



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :